

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour la réunion ordinaire du vingt-trois Novembre deux mille vingt.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric Loinard, Maire.

Ordre du jour :

1. Communication du maire
2. Approbation du compte rendu du 12 octobre 2020
3. Acquisition de la parcelle cadastrée AD38
4. Syndicat intercommunal des cantons de Douvres et Ouistreham pour le maintien des personnes âgées à domicile - dissolution
5. Attribution marché – Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et l'aménagement de l'aire de camping-cars
6. Contrat de Territoire- Demande de subvention pour le projet d'extension et d'aménagement de l'aire de camping-cars
7. Point financier
8. Informations et questions diverses

Étaient présents : Mr Frédéric Loinard , Maire, Mme Dominique Hansen, Mme Lyliane Renault, Mr Alain Prioux, Mr Jean-Pierre Tessier, Mme Maryvonne Botté, adjoints, Mme Marie Christine Leroux, Mr Philippe Daout conseillers municipaux délégués, , Mme Marie Vernhes-Chazeau, Mme Valérie Badin, Mr Alexandre Berthelin, Mme Christelle Lecharpentier, Mr Patrick Gosselin ( arrivé à 19h09), Mme Aurélie Clément, Mr Thomas Goyet, Mr Stéphane Plumet, Mr Patrick Bernard conseillers municipaux.

Absents excusés: Mr Sébastien Lefevre (pouvoir à Mme Marie Vernhes-Chazeau), Mme Anne Dumolard (pouvoir à Mr Philippe Daout)

Secrétaire de séance : Madame Dominique Hansen

#### **1. Communication du maire**

« Samuel Paty, enseignant en Histoire-Géographie au collège du bois d'Aulne, montrant en classe les caricatures de Mahomet pour parler de la liberté d'expression a été sauvagement assassiné le soir des vacances de la toussaint.

Affiché  
le 30/11/20

Comme l'a rappelé le 1<sup>er</sup> ministre, « ici, Samuel Paty apprenait à chaque enfant de la République à devenir un citoyen libre. Pour lui et notre pays, nous continuerons. C'est notre honneur et notre devoir »

Je vous demande d'observer une minute de silence en hommage à Samuel Paty et aux victimes de l'attentat terroriste de la basilique Notre-Dame de Nice le 29 octobre 2020.

Le re-confinement, le couvre-feu, et le plan vigipirate « urgence attentat » ont marqué la reprise du 2 novembre.

Je salue le travail réalisé par les services, les élus pour la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral sur la sécurité des lieux et les orientations de l'inspection d'académie dans le cadre du protocole sanitaire.

Sur le plan sanitaire, la mairie a embauché du personnel jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, soit 3 personnes qui sont venues renforcer les services périscolaires et ainsi assurer la continuité du service en cas d'absence de personnel. La MJC a mis à disposition 2 salariés pour la surveillance des cours le midi.

Un protocole strict a été mis en place à la cantine pour éviter tout brassage en gardant les groupes de classe par table de 6 ou 8.

La garderie est dédoublée (maternelle, élémentaire) en évitant tout brassage et la désinfection des locaux est assurée de façon permanente. Des contrôles de température sont effectués à la prise de service des agents des écoles pour éviter toute personne à risque. Je rappelle que le port du masque est obligatoire sur tout le périmètre de la mairie et des écoles.

Toutes ces nouvelles mesures portent leurs fruits et il ne faut pas relâcher notre effort, même si la situation reste néanmoins très préoccupante.

Les abords des écoles ont été sécurisés pour éviter tout véhicule stationné dans un périmètre de 20m, ce qui a entraîné la suppression d'une dizaine de places de parking, mais mesure sécuritaire très bien acceptée par les administrés et les parents d'élèves. La Gendarmerie de Quistreham a validé ce plan sécuritaire mis en place.

La mairie reste ouverte mais uniquement sur rendez-vous et l'accès est sécurisé de même pour l'agence postale avec l'installation d'une gâche électrique, venant renforcer le système d'alarme relié aux services de police.

Le CCAS a renouvelé le portage à domicile pour les denrées de première nécessité en partenariat avec Auchan. Le CCAS et les élus reçoivent uniquement sur rendez-vous, sauf caractère d'urgence.

La bibliothèque fonctionne en système de drive, pour les échanges de livres aux horaires d'ouverture au public.

La salle socio-culturelle est fermée jusqu'au 31 mars à toute manifestation amenant du public.

De facto, les vœux du maire traditionnels sont annulés, ainsi que le repas des anciens, les spectacles de Noël y compris le marché. Déprogrammation de toutes les manifestations organisées par la municipalité.

Seules les réunions institutionnelles (conseil, municipalité, commission municipale) sont autorisées avec des jauges déterminées pour chaque salle, sans restauration, et avec protocole sanitaire strict.

Nos associations souffrent de cette situation, avec une baisse conséquente d'adhérents et une mise en chômage partiel pour celles qui emploient des salariés (MJCI, AJSCO, OCEAN).

A la reprise des activités associatives, nous ferons un point avec chacune d'elle.

Les intervenants extérieurs sont à l'arrêt également.

Je rappelle que le cabinet infirmier pratique sur présentation d'une ordonnance, des tests antigéniques et PCR. Prendre rendez-vous.

Nous devons rester mobilisés en attendant un vaccin au cours de l'année 2021. Je proposerai si nécessaire, la salle-socio culturelle comme centre de vaccination pour le secteur Caen Nord littoral ».

## **2. Approbation du compte rendu du 12 octobre 2020**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil du 12 octobre 2020. Aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité (19 voix pour).

## **3. Acquisition de la parcelle cadastrée AD38**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que cette acquisition a fait l'objet d'un avis favorable du conseil rendu le 07 septembre dernier. L'objectif de cette acquisition est de désenclaver l'accès au site de la Redoute afin de pouvoir valoriser comme il se doit ce patrimoine historique communal construit pour défendre la côte en 1779 à l'époque de Vauban et de pouvoir mener une véritable réflexion sur des projets d'animation.

Il est rappelé que plusieurs projets ont été envisagés sur cette parcelle : un petit immeuble, une boulangerie, une confiserie mais ceux-ci n'ont pu aboutir.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que nous avons reçu l'estimation des Domaines dont les membres du conseil ont été destinataires pour cette parcelle située en zone UG de 6a 24ca dont la valeur vénale est de 173€/m<sup>2</sup> soit 107 952€ avec une marge d'appréciation de + ou - 10%.

Monsieur Bernard indique que ce bien est en vente depuis un certain temps et demande dans quelle mesure peut-on négocier cette acquisition et de l'opportunité de préempter. Madame Hansen précise que compte tenu de l'avis des domaines nous disposons d'une marge de + ou -10%.

Par ailleurs, si la commune attend que le propriétaire signe une promesse de vente et décide de préempter, c'est ce prix qui sert de base à la proposition d'achat de la commune. Si la commune préempte à un prix nettement inférieur à celui conclu dans la promesse de vente, objet de la déclaration d'intention d'aliéner, cela risque de provoquer l'intervention du juge des expropriations pour fixer le prix et prendre beaucoup de temps.

Monsieur le Maire rappelle que de nombreux travaux de restauration ont été réalisés sur le site de la Redoute et à proximité afin de valoriser cet espace.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité (19 voix pour)

- approuve l'acquisition de cette parcelle aux conditions de l'estimation des Domaines soit 107 952 € avec une marge d'appréciation de 10%.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte, notarié ou administratif, d'acquisition de ladite parcelle.

#### **4. Syndicat intercommunal des cantons de Douvres et Ouistreham pour le maintien des personnes âgées à domicile - dissolution**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors la réunion du SIMPAD du 5 novembre 2020, il a été voté la dissolution du syndicat.

Suite au courrier reçu le 20 novembre 2020, il est demandé aux communes membres de bien vouloir délibérer et approuver cette dissolution.

Monsieur Tessier précise toutes les communes membres (sauf une) ont validé cette dissolution, Madame Renault rappelle l'absence d'un véritable projet porté par la Présidente.

A la suite de cette dissolution, un état financier sera arrêté et un reversement du solde sera proposé aux communes membres (proratisé en fonction du nombre d'habitants).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la dissolution du syndicat,

Le conseil municipal à l'unanimité (19 voix pour) émet un avis favorable à la dissolution du Syndicat intercommunal des cantons de Douvres et Ouistreham pour le maintien des personnes âgées à domicile

#### **5. Attribution marché – Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et l'aménagement de l'aire de camping-cars**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daout qui informe les membres du conseil que 2 plis (entreprise TECAM et MOSAIC) ont été reçus suite à l'appel d'offres concernant le marché de Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et l'aménagement de l'aire de camping-cars. La commission d'appels d'offres s'est réunie le 16 novembre dernier et a attribué le marché à l'entreprise MOSAIC.

Le calendrier est arrêté pour un début de travaux en octobre 2021 et une ouverture de la nouvelle aire de camping-cars en avril 2022 sans immobiliser celle-ci sur la période estivale 2021 (maintien sur cette période du fonctionnement actuel).

Concomitamment à cette attribution de marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et l'aménagement de l'aire de camping-cars, les dossiers de demande de subventions sont en cours.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu le compte rendu de la commission d'appel d'offres en date du 16 novembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix Pour), décide :

- de confier le marché de Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et l'aménagement de l'aire de camping-cars à l'entreprise MOSAIC

#### **6. Contrat de Territoire- Demande de subvention pour le projet d'extension et d'aménagement de l'aire de camping-cars**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen qui présente le plan de financement prévisionnel du projet d'extension et d'aménagement de l'aire de camping-cars dont les membres du conseil ont été destinataires. Celui-ci s'établi à 140 500€ HT avec une demande de financement au titre du contrat de territoire 2017-2021 de 30% soit 42 150€ et un appel au fonds de concours de la communauté urbaine de Caen la mer de 28 925€ soit un reste à charge pour la commune de 69 425€.

Le marché de maîtrise d'œuvre venant d'être attribué, il est précisé que nous disposerons prochainement d'esquisses et de plans qui seront présentés lors d'une prochaine commission urbanisme.

Entendu l'exposé de Mr le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour) :

- décide de solliciter une subvention :

# Au titre du contrat de territoires – Département

Coût H.T. des travaux : 140 500 €

Montant sollicité : 30 % soit 42 150 €

# Au titre du fonds de concours CU Caen la mer

Montant sollicité : 50 % (dans la limite de 100 000 €) sur les dépenses subventionnables moins la subvention du contrat de territoire soit 28 925 €

Soit un autofinancement de 69 425 € financé sur les fonds propres de la commune.

## **7. Point financier**

Concernant la situation financière, les membres du conseil municipal ont été destinataires de l'ensemble des documents. On notera que ce dernier mois près de 120 000 € ont été mandatés en investissement et qu'il est important de bien intégrer dans la gestion de la trésorerie le décalage important entre les dépenses et les recettes obtenues par les subventions auprès des différents financeurs.

Rien de particulier à noter concernant la section de fonctionnement, un état financier de l'impact du COVID sur le budget 2020 sera présenté aux membres du conseil prochainement.

## **8. Informations et questions diverses**

### Référents de quartiers (Madame Vernes-Chazeau) :

A la demande de Madame Vernes-Chazeau, la question de la mise en place des référents de quartiers est abordée lors de ce conseil. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un engagement de l'équipe municipale sur cette mandature afin de maintenir un lien fort et constructif entre les élus et les administrés. Une discussion s'engage sur des retours d'expériences et d'exemples sur la mise en place de référents de quartiers. Après échanges et appel à candidatures, il est décidé la création d'une commission « Référents de quartiers » animée par Madame Vernes-Chazeau avec les membres suivants : Monsieur Berthelin- Monsieur Tessier- Monsieur Daout- Madame Clément.

### Ecoles (Madame Renault) :

Devis en cours pour les alarmes attentat, mise en place d'un appareil ludique de mesure de décibel à la cantine pour sensibiliser les enfants. Monsieur Berthelin souhaite que nous puissions faire un point sur le nombre de fraties fréquentant les écoles de Colleville-Montgomery.

### Communications/ RAM (Madame Leroux) :

Pour le Relais d'assistantes maternelle (RAM) suspension de toutes les activités jusqu'au 31/12 au minimum (prolongation possible jusqu'au 31/01). Le spectacle de Noël initialement prévu est annulé. Le comité de gestion du pavillon bleu s'est réuni le 09 novembre, le dossier de candidature 2021 sera envoyé le 1<sup>er</sup> décembre.

Organisation du travail :

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que tous les agents sont en présentiel.

Ouverture des équipements sportifs :

Il est indiqué qu'en fonction des décisions gouvernementales à venir sur la phase 1 du déconfinement, la municipalité analysera la possibilité d'une réouverture des équipements sportifs.

Fin du conseil à 20h15

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping stroke extending downwards and to the left.

<b>Monsieur Frédéric LOINARD</b>	<b>Madame Dominique HANSEN</b>	<b>Monsieur Alain PRIEUX</b>
<b>Madame Lyliane RENAULT</b>	<b>Monsieur Jean-Pierre TESSIER</b>	<b>Madame Maryvonne BOTTE</b>
<b>Monsieur Philippe DAOUT</b>	<b>Madame Marie-Christine LEROUX</b>	<b>Monsieur Patrick GOSELIN</b>
<b>Monsieur Stéphane PLUMAT</b>	<b>Madame Valérie BADIN</b>	<b>Madame Christelle LECHARPENTIER</b>
<b>Madame Anne DUMOLARD Pouvoir à Mr DAOUT</b>	<b>Madame Marie VERNHES-CHAZEAU</b>	<b>Monsieur Alexandre BERTHELIN</b>
<b>Monsieur Sébastien LEFEVRE Pouvoir à Mme VERNHES-CHAZEAU</b>	<b>Monsieur Thomas GOYET</b>	<b>Madame Aurélie CLEMENT</b>
<b>Monsieur Patrick BERNARD</b>		